



COMPTE RENDU SUCCINCT DE LA SÉANCE DU CONSEIL MUNICIPAL du 29 MARS 2016

COMPTE ADMINISTRATIF 2015

Le Conseil municipal, après en avoir délibéré à l'unanimité, approuve le compte administratif de l'exercice 2015 qui présente les résultats suivants :

SECTION DE FONCTIONNEMENT

- Excédent N-1	536 895.00 €
- Dépenses de l'exercice	1 399 550.62 €
- Recettes de l'exercice	1 826 389.44 €
- Excédent de fonctionnement de clôture de	963 733.82 €

SECTION D'INVESTISSEMENT

- Déficit N-1	62 663.00 €
- Dépenses de l'exercice	436 796.92 €
- Recettes de l'exercice	659 795.61 €
- Excédent d'investissement de clôture de	160 335.69 €

COMPTE DE GESTION 2015

Le Conseil municipal, après en avoir délibéré à l'unanimité, approuve le Compte de Gestion 2015 établi par la Trésorière municipale qui présente les mêmes résultats que le Compte Administratif 2015.

AFFECTATION DU RESULTAT 2015

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré à l'unanimité décide de reporter la somme de 963 733.82 € compte 002.

TAUX D'IMPOSITION COMMUNAUX 2016

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré à l'unanimité décide de maintenir les taux d'imposition pour l'année 2016.

SUBVENTIONS AUX ASSOCIATIONS

Le Conseil municipal, après en avoir délibéré, à la majorité décide d'accorder les subventions aux associations pour un montant de 23 240 €.

SUBVENTION AU CENTRE COMMUNAL D'ACTION SOCIALE

Le Conseil municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité décide d'accorder la somme de **16 000 €** en faveur du Centre Communal d'Action Sociale.

BUDGET PRIMITIF 2016

Le Conseil municipal, après en avoir délibéré, à la majorité, adopte le budget primitif 2016 qui se décompose comme suit :

	DEPENSES	RECETTES
FONCTIONNEMENT :	2 494 487 €	2 494 487 €
INVESTISSEMENT	1 428 002 €	1 428 002 €
TOTAL	3 922 489 €	3 922 489 €

SUBVENTIONS EXCEPTIONNELLES

Le Conseil municipal après en avoir délibéré à l'unanimité décide d'accorder une subvention exceptionnelle à l'association Kodokan judo pour un montant de 200 € pour son action en vue de favoriser l'apprentissage de la chute et à l'Association Gymnastique Volontaire du Beauvaisis pour un montant de 200 € pour l'acquisition de matériel.

DEFISCALISATION DE LA CONTRIBUTION «COMPETENCE INCENDIE »

Le Conseil municipal après en avoir délibéré, à l'unanimité, décide de défiscaliser la contribution pour 2016.

PRISE EN CHARGE DU FORFAIT POUR LA DESTRUCTION DES NIDS DE GUEPES

Le Conseil municipal après en avoir délibéré, à l'unanimité, décide de prendre en charge une partie du forfait réclamé par les entreprises privées, soit 45.59 €.

RENOUVELLEMENT DES CONTRATS AIDES

Le Conseil municipal après en avoir délibéré, à l'unanimité, décide de renouveler les deux contrats aidés pour un an.

RECRUTEMENT D'UN AGENT POUR UN EMPLOI SAISONNIER

Le Conseil municipal après en avoir délibéré, à la majorité décide de recruter un agent contractuel à temps complet du 1^{er} mai au 15 septembre 2016 pour faire face à un besoin lié à un accroissement temporaire d'activité.

MODIFICATIONS DES REGLEMENTS INTERIEURS

SALLE POLYVALENTE

Le Conseil municipal après en avoir délibéré à l'unanimité décide de modifier le règlement intérieur de la salle polyvalente comme suit « *la salle polyvalente est prêtée deux fois par an à titre gracieux aux associations de la commune pour leurs différentes manifestations (bals, spectacles, loto...)* ».

CIMETIERE

Le Conseil municipal après en avoir délibéré, à l'unanimité décide de modifier les horaires d'ouverture du cimetière du 1^{er} mai au 30 septembre à 8h00 au lieu de 7h00.

COMPTE RENDU DES DELEGATIONS D'ATTRIBUTIONS DU CONSEIL MUNICIPAL AU MAIRE

NEANT

Affiché le 5 avril 2016